

# Jardiniers et travail en espaces verts

Recommandations concernant les jardiniers et le travail en espaces verts durant l'épidémie de COVID-19.

## **Organiser la journée de travail, anticipez :**

### **❖ Organiser les déplacements vers les chantiers :**

- pas de transport collectif (camionnette, fourgon...) utilisation individuelle des véhicules. Idéalement les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée.
- En cas d'impossibilité de véhicule individuel et si covoiturage : assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes : une personne par rang maximum, et en quinconce si plusieurs rangs.
- intervenir sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter cumule de fatigue.

### **❖ Organiser les horaires de travail et les pauses**

- Modifier les amplitudes horaires
- Fractionner les pauses
- Augmenter le temps dédié au nettoyage etc....
- Organiser départ en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes sur site et au vestiaire si le passage y est nécessaire
- Pause repas : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord du véhicule, ou le repas pris en extérieur en respectant la distance de 1 mètre 50.

### **❖ Communication :**

- Moyens de communication : pas de partage de papier/crayons/téléphones (appel/sms)
- Communiquer les consignes par téléphone, SMS ou email et les recommandations + affichage
- Prévoir dispositif de sécurité travailleur isolé (système de télécommande qui transmet une alarme en cas de défaillance du travailleur isolé)

### **❖ Constituer des binômes ou trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre**

### **❖ Privilégier les outils individuels, en cas d'impossibilité, les outils doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de journée de travail.**

### **❖ Mettre à disposition de chaque salarié du matériel d'hygiène en quantité suffisante (kit quotidien nomade) :**

- hygiène des mains : soluté hydro-alcoolique
- gestion des déchets : sac poubelle ou poubelle à pédale
- lingette désinfectante pré-imprégnée...

### **❖ Fournir des bouteilles d'eau en nombre suffisant**

### **❖ Organiser l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.**

**Chez les fournisseurs de matériaux/ végétaux :**

- ❖ **Vérifier au préalable la disponibilité des marchandises commandées, de leur disponibilité, de leur préparation et du créneau horaire**
- ❖ **Présenter votre commande à la personne et restez dans le véhicule**
- ❖ **Déposer les bons de livraison et ne les récupérez que lorsque votre interlocuteur est à bonne distance.**

**Sur le chantier :**

- ❖ **Privilégier l'activité individuelle et isolée**
- ❖ **Constituer des binômes ou trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre**
- ❖ **Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs**
- ❖ **Interdire les chantiers aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables.**

**Cas d'un chantier chez un particulier :**

- ❖ **Contacter le client en amont par téléphone, email et préciser les modalités de l'intervention et la non présence du client pendant la durée de ladite intervention et préciser les modalités d'accès aux sanitaires.**
- ❖ **Ouverture et fermeture des accès par le client qui rentre ensuite se confiner chez lui le temps de l'intervention**
- ❖ **Limiter l'accès à la maison ou le bâtiment pour les besoins essentiels, (utilisation des toilettes, par exemple) en veillant à respecter les règles barrières et les consignes de distanciation sociales.**

**Utilisation des équipements de protection individuelle**

**Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection.**

**Attention : un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propre des chantiers (risque machines, chutes de hauteur, manutentions, port des équipements de protection habituels : gants de manutention, chaussures de sécurité...)**

- ❖ **Le port des gants de travail**
- ❖ **Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI (gants, lunettes, combinaison, masque etc.)**

**Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation**

Voir aussi :

- ❖ COVID-19 - Prévention commune
- ❖ COVID-19 - Obligations employeur
- ❖ COVID-19 - Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France
- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé